

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE PARTAGE DE LA CHINE

C'est une nouvelle des plus importantes que celle qui vient d'être transmise à la presse européenne par une dépêche de Saint-Petersbourg.

Cette dépêche annonce que l'escadre russe, commandée par l'amiral Reourov, vient d'entrer, pour y passer l'hiver, à Port-Arthur, avec l'entier assentiment du gouvernement chinois. Le télégramme ajoute que cet acte a exclusivement pour cause le besoin d'une station hivernale provisoire, et qu'il ne saurait être question d'occupation forcée, ni de démonstration contre l'Allemagne, le Japon ou toute autre puissance.

Comme le remarque très justement, et non moins opportunément, croyons-nous, une note du *Journal des Débats*, il est difficile de se prononcer dès à présent sur le caractère de l'action de la flotte russe.

Toutefois, c'est dans la direction de Port-Arthur, peut-être à Port-Arthur même que doit aboutir le Transsibérien, dont la construction marche à pas de géant et qui amènera dans le commerce du monde une modification, sinon une transformation dont il serait difficile d'exagérer l'importance.

A Port-Arthur la flotte russe trouvera une mer libre, alors qu'à Vladivostock, le port le plus méridional de la Sibérie, elle est souvent bloquée par les glaces.

Ajouterons-nous que, le cas échéant, elle aura dans ce port de premier ordre dont le Japon eût si vivement désiré conserver la possession, une base d'opération excellente ?

Contre qui pourront être, le cas échéant, dirigées ces opérations ? Est-ce contre la Chine ? Est-ce contre le Japon ? Est-ce, selon les éventualités qui pourront se produire, contre celui-ci et contre celle-là.

Ce n'est un mystère pour personne que, lors du règlement de la guerre sino-japonaise, la Russie qui attache aux affaires d'Asie la plus grande importance et dont les regards semblent beaucoup plutôt tournés, à cette heure, de ce côté que du côté de l'Europe, s'opposa à tout établissement du Japon sur le littoral oriental de la Chine. La Mandchourie étant, en outre, de plus en plus entrée dans la sphère d'action de l'empire russe, celui-ci désire avant tout avoir sur le Pacifique d'importants débouchés.

Si l'on en croit les dernières dépêches, c'est sans nul plaisir, et personne n'en sera étonné, qu'on a appris à Londres l'envoi de la flotte russe à Port-Arthur, à l'heure même où l'escadre allemande, commandée par le prince Henri de Prusse, frère de Guillaume II, vient d'effectuer pour la Chine un si bruyant départ.

Dans son dernier discours du Trône, l'empereur d'Allemagne a cru devoir insister avec une certaine ostentation sur l'intimité de ses relations avec la Russie. Y aurait-il en un rapprochement sur le terrain spécial des affaires de l'Extrême-Orient ? Serait-ce l'Angleterre qui serait spécialement visée, sinon par la menace « de la dextre gantée de fer » ou, tout au moins, par une entente

entre des adversaires politiques et commerciaux dont elle voit de plus en plus la concurrence s'accroître contre elle, dans l'empire chinois et ailleurs ?

En tout cas, ce qui est certain, c'est que depuis le jour où les victoires japonaises ont attiré l'attention publique, les puissances européennes, et notamment la Russie et l'Allemagne ont les yeux fixés sur la Chine et cherchent à prendre sur ses côtes de fortes positions, en vue d'une action ultérieure de plus en plus marquée.

L'Angleterre, de son côté, on peut le croire, ne restera pas inactive.

Quant à la France, dès longtemps établie au Tonkin, elle ne peut que se féliciter de l'affaiblissement de l'empire chinois, dont l'énorme masse tend, de plus en plus, à se désagréger pour faire place à un nouvel état de choses.

Le siècle qui va s'ouvrir est-il destiné à voir le partage de la Chine ou tout au moins la fin du Céleste Empire ? Il y a plus que jamais lieu de le croire, en présence des événements qui se préparent.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 décembre

M. Deverlay pose une question à M. Turrel, mais l'incident est vite clos.

La Chambre passe ensuite à l'interpellation de M. d'Hugues sur la prétention du fisc de mettre à la patente un syndicat agricole dans les Basses-Alpes.

L'ordre du jour pur et simple est accepté par 396 voix contre 33.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Basly sur l'interprétation donnée par le ministre des travaux publics à l'article 16 de la loi sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs.

Un ordre du jour de M. Charpentier sur ce sujet est accepté.

Puis la séance est renvoyée par 355 voix contre 205.

Séance du 20 décembre

On reprend la discussion du projet tendant à élever les droits de douane sur les porcs et viandes de porc, la charcuterie, le saindoux.

M. Gruet combat cette nouvelle mesure douanière. Après un éloquent discours de M. Jaurès tendant à montrer l'inefficacité des mesures prises, M. Méline répond aux deux orateurs et l'ensemble du projet est adopté par 418 voix contre 97.

On discute ensuite le budget des travaux publics.

Sur le chapitre 58 relatif aux travaux de défense contre les inondations, une augmentation de 200.000 francs est acceptée par la commission.

Puis M. Ruau reprend un amendement proposé par M. Alicot, tendant à l'augmentation de 700.000 fr. des crédits portés à ce chapitre 58.

Après l'intervention dans la discussion de MM. Thierry Cazès et Calvinhac, le chapitre 58, élevé de 500.000 fr. est voté.

Les chapitres 59 à 62 sont ensuite votés et la séance est levée.

AFFAIRE ARTON

Cour d'assises de la Seine

La cour d'assises de la Seine examine en ce moment l'affaire du Panama.

On interroge Arton qui répond d'un air tranquille et souriant à toutes les questions qui lui sont posées. Il semble lui-même diriger les débats.

Il déclare que M. Naquet lui aurait dit : « Il faudrait bien faire quelque chose pour Saint-Martin qui est dans une situation

gênée ; il faudrait lui donner 50.000 francs.

On passe à Henry Maret. Arton voulait offrir à ce dernier une rémunération, il s'adressa à Mme Rouvier qu'il pria d'être intermédiaire entre lui et M. Maret.

En ce qui concerne Antide Boyer, il déclare lui avoir remis 3.000 fr. avant le vote de la loi et 7.000 fr. après.

En ce qui touche Planteau, Arton affirme lui avoir remis 30.000 francs.

Quant à Gaillard, Arton prétend lui avoir remis 12.000 francs.

On procède ensuite à l'interrogatoire de St-Martin qui attaque Arton avec violence.

Puis Henry Maret répond avec calme aux questions qui lui sont posées. Arton affirme cependant avoir remis 90.000 fr. à M. Maret.

Enfin M. Antide Boyer établit qu'il n'a pu être en relation avec Arton avant le vote de la loi à l'époque dont Arton a parlé.

L'audience est ensuite levée.

INFORMATIONS

Élection sénatoriale

L'*Officiel* publie un décret convoquant le collège sénatorial de la Haute-Savoie pour le 6 février, pour pourvoir au siège attribué à ce département à la suite du décès de M. Bardoux, sénateur inamovible.

Élection au conseil général

Réalmon (Tarn). — Dimanche a eu lieu le scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller général en remplacement de M. Thiéry, démissionnaire. Ont obtenu : M. Maurice Rigaud, radical, 1.437 voix (élu) ; M. Cathala, opportuno-réactionnaire, soutenu par le préfet, 1.407 voix.

La clôture de la session

Il est probable que la session parlementaire sera close jeudi soir, 23 décembre. Le gouvernement déposera son projet de douzièmes provisoires. Il sera immédiatement examiné par la commission du budget et voté.

Jeudi, le Sénat adoptera ce projet et aussitôt après, le décret de clôture sera lu au Parlement.

La loi du Cadenas

L'*Officiel* promulgue la loi autorisant le gouvernement à rendre provisoirement applicables, par décrets, les dispositions des projets de loi portant relèvement des droits de douane, dès que ces projets auront été déposés.

Les élections de Toulouse annulées

Le Conseil d'Etat a rendu son arrêt sur les élections municipales de Toulouse.

Conformément aux conclusions du commissaire du gouvernement, l'arrêt du conseil de préfecture de la Haute-Garonne a été confirmé.

En conséquence, sur 26 résultats proclamés au premier tour de scrutin, l'élection de 25 candidats est définitivement annulée et M. Ournac reste seul élu.

Et comme il ne reste plus que onze proclamés pour administrer les affaires municipales, la dissolution ne se fera pas attendre.

Manifestation républicaine

Les députés radicaux du Puy-de-Dôme adressent une lettre aux électeurs de leur département, leur annonçant que le 30 janvier prochain une réunion sera organisée à Clermont-Ferrand, sous la présidence de M. Léon Bourgeois. Une conférence sera faite

par M. Hubbard, député de Seine-et-Oise ; un banquet sera donné après la conférence. La lettre est signée par MM. Guyot-Dessaigne, ancien ministre, Chambige, Chamérat, Bony-Cisternes, députés.

Obsèques de Daudet

Voici la liste des amis qui tiendront les cordons du poêle aux funérailles de M. Alphonse Daudet : MM. Emile Zola, Léon Hennique, Jules Lemaître, Jules Ebner, E. Drumont et Paul Hervieu.

Cérémonie patriotique

La ville de Nuits-Saint-Georges a célébré dimanche, l'anniversaire des combats de 1870.

Dans la matinée, un service solennel a été célébré à l'église Saint-Denis ; puis, une manifestation civile est partie de l'hôtel de ville pour se rendre au champ de bataille, où est érigé un monument. En tête, marchait M. Falvelet, premier adjoint, ancien otage emmené par les Prussiens, après le combat du 18 décembre 1870.

Des discours patriotiques ont été prononcés devant le monument, puis au cimetière, et enfin route de Dijon, au petit tombeau du jeune franc-tireur Mesny de Boisseaux, massacré par les Prussiens.

Au Panthéon

On est maintenant complètement assuré que les restes de Voltaire et de Rousseau se trouvent au Panthéon.

Aussi grand nombre de journaux estiment-ils qu'il serait digne de notre pays de rendre aux deux des plus illustres philosophes l'hommage qu'il doit à leur génie.

Voyage de l'impératrice d'Autriche

S. M. l'impératrice d'Autriche, venant de Biarritz, est arrivée à Paris. L'impératrice, qui était accompagnée du major Berzerwick et de la princesse Szdaray, a été reçue sur le quai de la gare d'Orléans par M. Vignier, directeur de la sûreté générale, et par le haut personnel de la Compagnie. S. M. l'impératrice est descendue à l'hôtel Dominici, rue Castiglione.

Arrestation arbitraire en Alsace

Un habitant de Senones, M. Gasser, étant allé pour affaires à Sainte-Marie-aux-Mines, où il est né en 1870, a été arrêté et écroué à la prison de Colmar, en attendant son incorporation dans un régiment allemand. Le père de Gasser a opté à Saint-Dié le 27 septembre 1872 pour lui, sa femme et ses trois enfants, dont le prisonnier est le plus jeune. Celui-ci a fait son service militaire en France. Cette arrestation est due absolument à l'arbitraire. Le ministre des affaires étrangères va être saisi d'une demande de mise en liberté.

Les Allemands en Chine

Pendant que Guillaume II et son frère s'abandonnent bruyamment à toutes les effusions d'une rhétorique ridicule, la Russie, de son côté, marche silencieusement à l'action. Le départ de l'escadre du prince Henri coïncide avec l'occupation par la flotte russe de la magnifique rade du Port-Arthur.

C'est une réponse immédiate et directe à la main-mise par l'Allemagne sur la baie de Kiao-Tcheou.

Un duel

Une dépêche de Toulouse dit qu'à la suite d'un article publié dans l'*Express du Midi* et où l'honorabilité de M. Bascou, député, et de sa famille, était mise en cause, M. Bascou a envoyé ses témoins à M. Duchet. Une ren-

contre a été jugée nécessaire. Elle a eu lieu à l'épée de combat. A la troisième reprise M. Duchet a été atteint au bras droit d'une blessure qui a mis fin au combat.

L'insurrection cubaine

On lit dans la *Patrie* :
Madrid, 19 décembre. — Un grave incident vient de se passer à Cuba, qui anéantit l'espoir, entretenu jusqu'à présent par les autonomistes, de faire accepter leur plan de réformes par les chefs de l'insurrection.

Le maréchal Blanco avait envoyé dimanche dernier, son aide de camp, le lieutenant Joaquin Ruiz, au camp du général cubain Aranguren pour lui proposer de se rendre. Mercredi, on apprenait à la Havane que le lieutenant Ruiz avait été exécuté en conformité d'un décret rendu par Maximo Gomez, et qui punit de mort toute personne qui apporterait des propositions de paix.

Anarchistes extradés

On mande de Londres :
Deux anarchistes français, les nommés Charles Delion et Emile Voillard, ont comparu, à Bow-Street, devant les magistrats des extraditions. Le gouvernement français avait envoyé, comme témoin contre eux, un détenu nommé Désiré, complice dans l'assassinat dont ils sont accusés.

Désiré a raconté aux magistrats comment ils avaient tué une femme à Chaumont. Delion a vivement apostrophé Désiré et lui a assuré qu'il serait guillotiné le premier.

L'extradition a été accordée.

Deux employés de la régie tués par un contrevenant

Un terrible drame s'est déroulé à Château-Thierry.
Deux employés de la régie, Laurent, chef de poste, âgé de 35 ans, et Chapeyrone, employé principal, âgé de 27 ans, ont été assassinés par un individu nommé Loiseau, cultivateur, de la commune de Verdilly.

Laurent et Chapeyrone étaient tous deux mariés. Laurent avait deux enfants. Leurs funérailles auront lieu dans leur pays natal.

On a retrouvé hier matin le cadavre de Loiseau dans un bois voisin.
Après son crime, affolé, il a jeté son arme et s'est pendu. Il était conseiller municipal à Verdilly. Le mobile du crime est la vengeance.

C'est à la suite du procès intenté au meurtrier par ces deux employés, pour un fût d'eau-de-vie non déclaré, que le misérable attendit Laurent et Chapeyrone au lieu dit Les Moussiaux, et, armé d'un revolver, se fit justice.

Mère dénaturée

Une femme de Blandan (Alger), après avoir haché son enfant nouveau-né, en a distribué la chair aux chiens du Douar. Elle a été conduite à la prison de la Calle. On a croit folle.

CHRONIQUE LOCALE

L'Amicale du Lot

Les originaires du Lot, habitant Bordeaux se sont réunis dimanche soir dans les salons du traiteur Rochat, où un banquet a eu lieu.

Cinquante convives ont pris place aux tables du banquet, il était présidé par M. Sourzat, vice-président, assisté de MM. Rotou, secrétaire général; Fontanille, trésorier; Delpeyroux, secrétaire adjoint; Verdier, trésorier adjoint.

MM. les docteurs Queyla et Teulière, M. Bouissou, ingénieur, étaient au nombre des convives.

Au champagne, M. Sourzat porte la santé des dévoués trésorier et secrétaire général. M. Rotou, secrétaire général, engage les membres de l'Association à venir aux réunions du premier mercredi de chaque mois. Il lève son verre à la prospérité de l'Association.

Puis, MM. Monté et Pérignon boivent, le premier, à la presse bordelaise, et le second, au si hospitalier département de la Gironde.

La série des toasts étant épuisée, M. le docteur Queyla dit une pièce de vers en patois du Lot, satire fine et mordante décochée à un pédant fonctionnaire de l'empire. Chaque trait est salué par d'unanimes rires. M. le docteur Teulière lit à son tour une poésie sur les Causses du Lot.

Le repas se termine vers les onze heures au milieu de la plus sincère et cordiale camaraderie.

A l'issue du banquet les convives se sont rendus au siège de la Société, rue Condillac, où un punch était préparé. Là encore, les chants et monologues sont entrés en lice, et cette dernière partie de la fête ne s'est terminée qu'à une heure très avancée.

CAHORS

A un Maître du journalisme

A Monsieur le correspondant cadurcien de la « Petite Gironde. »

Cher maître,

Vous avez fait insérer dans votre journal, sous ce titre « Querelle personnelle » un entrefilet où vous croyez répondre — très victorieusement sans doute — à l'article paru dans le *Journal du Lot* du 16 courant, et relatif aux élections municipales de St-Céré.

Vous prétendez « assumer l'absolue responsabilité de toutes vos communications » à la *Petite Gironde*, vous déclarez également « que vos opinions n'ont jamais varié », que vous n'êtes pas l'auteur de l'article que nous avons critiqué. Nous vous croyons sur parole.

Mais puisque vous voulez bien nous répondre vous-même, nous nous permettons de vous faire observer que vous déplacez singulièrement la question. Il est vrai que c'est là, peut-être, un moyen, comme un autre, de n'y pas répondre.

Nous avons, en effet, demandé pourquoi la *Petite Gironde* tenait, au lendemain des élections de St-Céré, un langage tout différent de celui qu'elle tenait la veille. Nous avons trouvé étrange que le journal bordelais affirmât, dans les numéros du 8 et du 12 décembre, que l'élection de St-Céré avait une importance politique capitale dans notre département, alors que quelques jours après il affirmait le contraire. — Pourquoi cher maître, avez-vous traité de « révolutionnaires », dans le numéro du 8 courant, les candidats que le lendemain de l'élection vous appelez des « réactionnaires. »

Ce sont là les questions que nous avons posées; les affirmations de la *Petite Gironde* nous paraissant contradictoires, nous avons voulu les relever.

Mais, M. le correspondant cadurcien nous répond en nous disant que nous cherchons une querelle personnelle, que nous voulons nous « substituer » à tout le monde et enfin qu'il a reçu des félicitations de son Directeur!

Pour ce qui est de la question personnelle, nos lecteurs ont vu avec quel soin nous avons évité de faire la moindre allusion au correspondant cadurcien. Si nous n'avons pas parlé du *Télégramme* c'est que nous ne l'avions pas lu.

Mais en revanche nous voyons aujourd'hui que le *Télégramme* comme la *Petite Gironde* ont été ce jour-là inspirés par la même personne. Quel est l'inspirateur de ces deux articles? Nous l'ignorons; mais peu importe aujourd'hui.

Si nous avions voulu vous attaquer personnellement, cher maître, nous vous aurions dit que vous faites partie à Cahors d'une coterie... mettons politique, dont le but à atteindre est le... désintéressement.

Nous vous aurions donné une preuve indiscutable de l'estime de vos concitoyens quand, aux élections municipales dernières, ils ont refusé catégoriquement de vous élire conseiller municipal, malgré le vif désir que vous aviez témoigné, d'aller siéger parmi nos édiles. — Si nos souvenirs ne nous trompent pas, vous occupiez un rang peu honorable sur l'ensemble des deux listes!

Vous prétendez, en outre, cher maître, que nous voulons supplanter quelqu'un ici. C'est là une affirmation tout simplement grotesque qui sera dédaignée par l'aimable Directeur du *Réveil*, lui-même, qui sait à quoi s'en tenir sur vos affirmations.

Enfin après avoir cru répondre victorieusement à notre article, M. le correspondant cadurcien de la *Petite Gironde* prétend avoir reçu des félicitations écrites de son directeur, ce n'est pas nous qui le contestons; nous n'ignorons pas, en effet, la haute valeur intellectuelle de M. le rédacteur; son génie est légendaire; le Directeur de l'*Alliance* lui-même l'appelle, dit-on, « un savant ».

Toutefois il est des incrédules; d'aucuns prétendent que M. le Directeur de la *Petite Gironde* vous a félicité moins pour la valeur de vos articles que pour l'empressement que vous apportez à mettre ceux des autres à la poste. Ils ajoutent, encore, que si vous vous prétendez le représentant du Livre, nul ne vous croit ici le représentant de la Pensée.

Vous affirmez que, dans notre dernier article, nous nous sommes laissés aller jusqu'à la diffamation. Si nous n'avions pas connu votre génie de polémiste et d'écrivain nous aurions cru que vous aviez pris un mot pour un autre. — Nous voulons croire que vous avez tout simplement été victime de cette opération presque inconsciente qui nous fait prêter aux autres... les qualités dont nous sommes abondamment pourvus. —

Rassurez-vous, cher et grand maître; nous ne sommes pas des diffamateurs; nous avons la louable prétention de parler poliment à qui que ce soit. Et, sans avoir votre talent, nous croyons connaître assez la valeur des mots que nous employons pour laisser impitoyablement de côté tous ceux qui pourraient « porter atteinte à l'honneur et à la considération » d'un quelqu'un.

Tout, comme vous, nous savons jusqu'ouï la loi sur la presse nous donne le droit d'aller.

Quant à vos menaces, — elles ne nous importent guère; les menaces ne nous intimident pas et celles de M. Girma moins que celles de tout autre. —

Vous avez, vous ne l'ignorez pas, trois mois pour nous assigner; hâtez-vous; le jour où nous recevrons votre assignation nous en ferons part à nos lecteurs, certains que le ridicule, dont vous tenez absolument à vous couvrir, éclatera encore davantage aux yeux de tous.

A. D.

Cours d'adultes

Semaine du 20 au 30 décembre 1897

Dimanche 26 décembre. — Rue du Lycée : Causerie par M. Cahier, professeur à l'Ecole normale, de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, sujet : l'Air. Eléments qui composent l'air. Rôle des divers corps qui entrent dans la composition de l'air.

Patronage de jeunes filles. — Une soirée récréative sera organisée dimanche 26 décembre de 2 à 6 heures à l'Ecole de la place Thiers, par MM^{les} Camus, professeur au collège de jeunes filles et Bonnet directrice de l'Ecole de la place Thiers. De 5 h. à 6 h. projections lumineuses.

M. Roubaud fera tous les mardis, de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir un cours de géométrie graphique au Lycée Gamhetta.

Tabacs

Par décision de M. le directeur général, en date du 20 décembre 1897, MM. Lestrade et Urvoy, sous-officiers, présentés par la Commission supérieure de classement, ont été nommés commis de culture de 8^e classe (direction de Cahors).

Véloce-sport cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu jeudi 23 décembre courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du club (café Tivoli).

Ordre du jour :

Election des membres du bureau et du conseil d'administration.
Questions diverses.

Adjudication

L'adjudication du pain, de la viande et du vin, pour l'année 1898, à l'école normale d'instituteurs, a eu lieu vendredi 17 décembre.

Il n'y a pas eu adjudication pour la fourniture du pain.
Le prix maximum était fixé à 0 fr. 26 le kilo.

La fourniture de la viande (bœuf, veau et mouton) a été adjugée à M. Fontanel, au prix de 1 fr. 12 le kilo.

La fourniture du vin est donnée à M. Conquet, à 34 fr. l'hectolitre.

Accident

Samedi matin, Jardel, vieillard à la vue faible, atteint de surdité et à la marche difficile, venant de manger la soupe à l'hospice, est tombé frappé d'une attaque d'apoplexie, au milieu de la rue des Ecoles, au moment où une des voitures de Mme Grelet, attelée de deux chevaux, passait pour se rendre à la

gare. Le conducteur de la voiture a eu la présence d'esprit de porter ses chevaux de côté et a évité ainsi l'écrasement du pauvre malheureux, qui, en tombant, s'est fait des blessures à la figure.

Sur les conseils du docteur Valette, des soins pressés ont été donnés par Mme Grelet et les voisins au malheureux vieillard qui a été transporté à son domicile, rue Pélegri, 8, dans la voiture de Mme Grelet. Jardel, qui était âgé de 76 ans, est mort dimanche.

Arrestation

La gendarmerie de Cahors, prévenue par la gendarmerie de Catus qu'une jeune fille soupçonnée d'avoir commis un vol à la tire, se trouvait dans un train arrivant à Cahors à quatre heures du soir, s'est rendue immédiatement à la gare pour appréhender cette personne.

La jeune fille, qui se nomme Marguerite Davezac, âgée de vingt et un ans, née à Miélan, arrondissement de Mirande (Gers), ayant fait une déclaration suspecte, a été mise à la disposition de M. le procureur de la République, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 21 décembre 1897

Naissances

Durand, Paule-Louise, rue Jean-Vidal, 6.
Darquier, Louis, rue du Lycée, 34.
Lacaze, Marcelle-Emilie, rue du Château 26.

Publications de Mariages

Mercadier, Paul-Jean-François, employé auxiliaire du chemin de fer et Sire, Sébie-Nathalie-Lobie.

Décès

Avézou, Jeanne, V^e Crouzet, 85 ans, rue des Trois-Baudus.
Jardel, Jacques, ancien cordonnier, 76 ans, rue Pélegri, 8.
Delbreil, Marie, V^e Bessières, 82 ans, Place St-Georges, 1.
Lestrade, Marguerite, V^e Thoumazou, 89 ans, à l'hospice.
Claus, Antoine, menuisier, 73 ans, célibataire, à l'hospice.
Delsart, Pierre-Joseph, ancien négociant, 80 ans, rue Victor-Hugo.
Cagnac, Gervais, cultivateur, 32 ans, à Bellevue.

Arrondissement de Cahors

ARCAMBAL. — Disparition. — Dernièrement, après une discussion pour un motif futile avec les membres de sa famille, le nommé Pierre Fargues, âgé de 33 ans, cultivateur à Pasturat, commune d'Arcambal, a disparu.

Voici son signalement : Blond, les yeux bleus, nez assez fort, moustache blonde, taille 1 m. 63, portant un chapeau de feutre blanc, vêtu d'une chemise blanche, d'un tricot couleur, d'une blouse bleue, d'un pantalon noir et des souliers dits brodequins.

St-MICHEL (C^o de Cours). — Dernièrement le nommé Vignols de la commune de Cours, était averti que le soc de la charrue qu'on lui avait volé, était à la charrue de M. R.

Le dit Vignols fut aussitôt prévenir la gendarmerie de St-Géry, que le maraudeur soupçonné depuis longtemps, pouvait être pris si l'on voulait bien le suivre immédiatement pour faire dire à R. quel forgeron lui avait fait ce soc; mais les gendarmes étaient en tournée matinale, et M. le brigadier lui dit qu'on ne pouvait venir que le lendemain.

Dans la soirée de dimanche Vignols ébruita que la gendarmerie devait arriver de bon matin pour perquisitionner chez R... mais quelle ne fut pas la surprise de la population quand R... répondit aux gendarmes qu'il avait deux charrues avec leurs socs, (pourvu qu'on ne les lui ait pas volés dans la nuit). Il se trouva que les socs furent volés.

Pourquoi donc renvoyer au lendemain ce que l'on peut faire la veille?

CARNAC-ROUFFIAC. — Adjudication. — Une adjudication aura lieu le 9 janvier 1898 à 2 h. du soir, à la mairie de Carnac-Rouffiac pour la construction d'une partie de chemin. Le total du devis s'élève à 2,500 francs environ.
Voir les affiches.

PRAYSSAC. — Foire. — Bœufs et moutons cours ordinaires.
Porcs gras, de 28 à 30 fr. les 50 kilos.
Jeunes porcs, en hausse de 1/3.
Oies et canards gras, de 65 à 70 cent. la livre.
Canards maigres, de 45 à 50 cent. la liv.
Poules et poulets, de 40 à 45 cent. id.
Lièvres, de 3 à 4 fr. 50 l'un.
Perdrix, 1 fr. 75 l'une.
Grives, 40 cent. l'une.
Lapins domestiques, 25 cent. la livre.
Œufs, 80 cent. la douzaine.
Blé, de 18 à 19 fr. 50 les 4/5
Maïs, de 8 à 9 fr. id.
Pommes de terre, 5 fr. id.
Affaires très lentes et peu rémunératrices.

CÈNEVIÈRES. — On nous écrit : Notre foire du 20 décembre, quoique favorisée par un temps splendide, a été complètement nulle.
On doit attribuer cela à la coïncidence de la foire de Cabrerets, qui se tient le troisième lundi du mois, et qui, cette année, a eu lieu le 20.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 18 décembre. — A l'ouverture de l'audience la salle est bondée ; les retardataires ne peuvent trouver un coin pour suivre les débats d'une affaire qui passionne non seulement la ville de Figeac mais encore le département tout entier : C'est le nommé Gaston Pestel, agent d'affaires à Figeac, qui comparait sous l'inculpation d'escroquerie.

L'audition des témoins à charge occupe toute la matinée ; à l'audience de relevée, le tribunal procède à l'interrogatoire de l'inculpé, interrogatoire qui démontre que ce dernier connaît à fond les questions financières.

Après le réquisitoire du ministère public, M^e Gaillet, avocat du barreau de Périgueux, présente la défense de Pestel.
Le tribunal renvoie le prononcé du jugement au 28 décembre.

CARAYAC. — Médaille coloniale. — La médaille coloniale a été accordée au sieur Pezet Léon, ex-clairon, ayant fait partie du corps expéditionnaire de Tunisie, de 1881 à 1884, domicilié à Carayac.

SAINT-CÉRÉ. — Séance du Conseil municipal. — Le nouveau conseil a tenu sa première séance dimanche 19 courant. M. Louis Murat a été élu maire à l'unanimité. A l'unanimité aussi ont été élus : premier adjoint, M. Guillaume Doucet ; deuxième adjoint, M. Cyprien Castagné.
Tous les spectateurs, et ils étaient nombreux, ont approuvé par des applaudissements le premier acte du nouveau conseil.
M. Louis Murat, en quelques mots bien sentis, a assuré son dévouement à la bonne

direction des intérêts politiques et communaux, exprimant le désir de voir le conseil tout entier l'aider toujours à partager la lourde tâche qu'il venait de lui confier.
Les adjoints ont également assuré leur plus grand concours à M. L. Murat, et déclaré qu'ils seront toujours prêts à soutenir les intérêts de la commune.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Accident. — Une jeune fille, âgée de 18 ans, Louisa C..., servante à Gourdon, est tombée, jeudi, dans un puits, d'où M. Figeac, sabotier, est parvenu à la retirer.

Cet accident n'aura pas de suites regrettables.

SOULLAC. — Conférence publique. — On nous écrit :

C'est dimanche dernier, 19 courant, à 4 heures du soir, qu'a eu lieu, dans la grande salle des Variétés, décorée avec beaucoup de goût et fort bien aménagée à cet effet, une conférence sur l'alcoolisme faite par M. Zéglicki l'éminent Président du Tribunal de Gourdon, officier d'académie.

M. le maire de Souillac présidait, assisté de M. Villadiou, Inspecteur primaire, ayant à leurs côtés, MM. Lascoux, médecin, Daynac, juge, Denussé, avocat, Mabru, juge de paix.

M. Malvy présente l'honorable conférencier au nombreux public présent, et le remercie d'avoir bien voulu comprendre leur ville dans l'itinéraire qu'il s'était tracé.

M. Zéglicki se lève alors et, dans un exorde des plus heureux il parle avec éloge de la ville de Souillac, de sa belle situation géographique et stratégique, de ses industries et termine en disant que si, dans l'arrondissement, « Gourdon est la tête, Souillac est incontestablement le cœur. » Un tonnerre d'applaudissements répond à ces paroles flatteuses mais méritées.

Le conférencier entre alors immédiatement dans son sujet et le traite avec beaucoup d'autorité, d'ampleur et d'originalité. Pendant près d'une heure, il tient l'auditoire, silencieux et attentif, sous le charme de sa parole facile, agréable, séduisante et enjouée. Il passe successivement en revue les dangers de l'alcool aux points de vue physiologique, intellectuel, moral et social.

Il fait un tableau hideux de l'alcoolique, signale le mal, fait connaître ses ravages et ses terribles conséquences et indique les moyens sinon de détruire le fléau qui ruine et détruit la famille et avilit notre race, du moins d'en enrayer l'extension.

La péroraison de cette charmante causerie a été saluée par un véritable tonnerre d'applaudissements. Nous croyons être le fidèle interprète de cette excellente population en disant que par cette marque d'approbation générale elle a voulu remercier le vaillant conférencier de sa savante et intéressante conférence.

Un grand nombre de notabilités sont aus-

sitôt allées féliciter M. le Président du Tribunal. Aussi, peut-on dire que le succès a été complet.

Maintenant que la tâche volontairement entreprise par M. Zéglicki est terminée, nous croyons de notre devoir de signaler à l'administration universitaire, la sollicitude et le dévouement particulièrement désintéressé dont a fait preuve l'éminent magistrat, toutes les fois que le secours de son talent ou de sa parole autorisée a été utile à la grande cause de l'enseignement populaire ou national. De si constants efforts et une semblable abnégation au bien de l'humanité méritent une distinction digne du but élevé de la campagne entreprise et si bien menée à bonne fin.

C'est en effet de Gourdon qu'est parti le cri d'alarme. C'est grâce à M. Zéglicki que l'œuvre de relèvement social a été conduite avec une infatigable ténacité. La croisade aura eu un retentissement bienfaisant.

Le succès a été complet partout. L'effet a dépassé les espérances, les résultats seront certainement excellents et de village en village se répéteront ces conférences — par l'intermédiaire de l'instituteur — au moyen des brochures qui vont être envoyées partout, par les soins du généreux propagateur, pour le plus grand bien de tous, pour l'avenir de notre chère France.

Un témoin.

CARENAC. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Carennac, le dimanche 26 décembre prochain, à 2 heures du soir.

Sujet de la conférence : Fumure rationnelle des plantes et culture rémunératrice du blé.

VAYRAC. — Foire. — Favorisée par un beau temps, la foire du 17 courant a été très bien approvisionnée. Les affaires sont lentes, très lentes même au grand désespoir de nos braves paysans qui, en raison de la pénurie des récoltes, auraient besoin de voir se relever les cours du bétail.

On cote : Bœufs gras, de 34 à 35 fr. les 50 k.

Vaches, de 28 à 30 fr. les 50 k.
Moutons, de 30 à 32 fr. id.
Porcs, de 27 à 32 fr. id.
Veaux, de 1 fr. 30 à 1 fr. 40 le k.
Volailles, de 0 fr. 40 à 0 fr. 50 la livre.
Halle : Blé, de 26 à 27 fr. l'hect.
Seigle, de 17 à 18 fr. id.
Maïs, de 13 à 14 fr. id.
Haricots, de 18 à 20 fr. id.
Avoine, de 9 à 10 fr. id.
Pommes de terre, de 3 à 4 fr. id.
Noix, de 10 à 12 fr. id.
Cerneaux, de 35 à 40 fr. les 100 k.

Malgré l'incendie de la halle et du matériel des places et marchés, toutes les mesures avaient été prises pour que les nombreux marchands qui fréquentent les foires si importantes de Vayrac, puissent trouver une installation confortable. Nos remerciements à l'initiative privée qui, en l'absence d'une municipalité, a tout pris à sa charge.

Chez nos voisins

TOURNON-D'AGENAIS. — Foire. — Cours des bestiaux. — Bœufs gras, de 32 à 35 fr. les 50 kilos ; attelages, cours ordinaires.
Moutons gras, de 60 à 65 c. le kilo.
Porcs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos.
Oies grasses, de 55 à 60 c. la livre.
Poules, de 3 à 4 fr. la paire.
Foies d'oie, de 2 à 2 fr. 25 la livre.
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.
Perdrix, de 1,50 à 2 fr. l'une.
Lapins domestiques, environ 25 c. la livre.

Œufs, 95 c. la douzaine.
Blé, 23 fr. l'hectolitre.
Maïs, 10 fr. l'hectolitre.
Truffe, environ 6 quintaux au prix de 6 à 8 fr. le kilo
Les marchands étalagistes étaient si nombreux qu'ils n'ont pas pu faire de bonnes recettes.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché sont très satisfaisantes, les cours sont fermement tenus et les affaires ne manquent pas d'activité.

Le 3 0/0 se traite à 103.25 ; le 3 1/2 0/0 à 106.87.

Le Crédit Foncier est demandé à 657 ; le Crédit Lyonnais à 804 ; le Comptoir national d'Escompte à 588 et la Société Générale à 530.

Le Suez s'est avancé à 3.318.
Les fonds étrangers sont pour la plupart en hausse.

Au Comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 467.50.

L'Action Bec Auer en hausse est demandée à 820.

L'action de la Société d'Hasacée se négocie activement à 615.

Les obligations Salonique-Constantinople sont à 278 ; les Smyrne-Cassaba à 374.50.

L'Assurance sur la Vie
La Nationale Vie vient encore d'augmenter de plus de 1 million les réserves libres qu'elle possède en sus de ses réserves mathématiques, et qui avant cette augmentation, étaient déjà presque égales à celles de toutes les autres Compagnies réunies.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE NOËL 1897
et du premier de l'an 1898

A l'occasion des Fêtes de Noël 1897 et du premier de l'an 1898, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du vendredi 24 décembre inclus au mardi 4 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mercredi 5 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 janvier.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJON, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).

BEN BACHIR
AU MAROC⁽¹⁾

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob !
C'était écrit !

XXIV

ABDEL KADER BEN ALLAL

— « Abdel Kader ben Allal, lui dit-il en armant un pistolet à deux coups, me reconnais-tu ? »

— « Oû Allah ! sidi Mohammed Ben Bachir, répondit Abdel Kader tremblant, c'est à toi que je dois plus de reconnaissance qu'à mon père ; qu'Allah soit avec toi, gloire à Allah ! »

— « Escoute (silence), tu me dois, et c'est la vérité, plus de reconnaissance que si j'étais ton père et tu me l'as prouvé en me volant des armes et des marchandises de toutes sortes dans la caverne des bords de la mer ; non content de ces premiers vols, tu m'as enlevé le cheval sur lequel je suis monté et tu l'as vendu à un autre qui me l'a revendu. En même temps que le cheval, tu as emmené les

deux mules qui l'accompagnaient. Tu ne peux le nier, car j'en reconnais une, celle sur laquelle tu es monté. Tu es un brave homme : tu as volé après avoir assassiné un vrai croyant pour lui enlever sa femme. Abdel Kader ben Allal, tu vois ce pistolet que je braque sur ta poitrine, je pourrais te tuer à ton tour, mais je ne le ferai pas parce que tu ne m'as pas moi-même assassiné, quand tu l'aurais pu, au moment où je passais auprès de la caverne. »

— « Oû Allah ! sidi, s'écria-t-il en larmoyant, moi, tuer mon père, plus que mon père, par Allah, j'aimerais mieux me tuer moi-même. Si je t'ai volé, c'était pour nourrir ma femme et maintenant mon enfant. Je ne volerai plus. »

— « C'est bien, je te pardonne et ne te réclame rien, mais j'aurai peut-être bientôt besoin de toi pour un long voyage. Je compte sur ton concours. Conduis-moi à ta tente pour que je sache où te trouver. »

— « Par Allah ! je le jure, sidi, tu peux compter sur moi comme sur toi-même. »

Ils continuèrent leur route comme de vieux amis.

Une demi-heure après cette rencontre, amenée par le hasard, ils sortaient de la gorge, prenaient sur la gauche un autre sentier et parvenaient à un plateau d'une vingtaine d'hectares. C'est à cet endroit qu'Abdel Kader avait dressé sa tente en l'adossant contre le versant de la montagne, à l'abri des coups de vent et des tempêtes.

A leur approche, une femme, tenant à la main un enfant qui commençait à peine à marcher, sortit de la tente, mais y rentra aus-

sitôt tout effrayé en reconnaissant Ben Bachir.

— « Oû Allah ! lui cria Abdel Kader, viens saluer Ben Bachir, notre ami, notre père. »

La jeune femme s'approcha et lui dit avec émotion :

— « Oû Allah ! sidi, qu'Allah soit avec vous »

Ils se firent les compliments d'usage, Ben Bachir, attendri à la vue de l'enfant, l'embrassa et repartit au galop en disant à l'arabe :

— « Par Allah ! je te pardonne, mais je compte sur toi. Salem Al Ech ! »

— « Cet assassin, ce voleur est heureux ! se disait Ben Bachir le soir en rentrant. »

XXV

PÈLERINAGE A LA MECQUE

A la vue de l'enfant d'Abdel Kader ben Allal, Mohammed Ben Bachir s'était un instant replié sur lui-même. Une sorte d'émotion nouvelle et indéfinissable avait pendant quelques jours occupé son cœur et sa pensée. Pourquoi ne se marierait-il pas. Il le pouvait dans la position de fortune où il se trouvait et grâce à l'influence dont il jouissait.

Certes, il n'avait qu'à se louer de la considération dont il était entouré, mais elle était incomplète ; il était arabe, on connaissait son origine et il se trouvait installé en pays marocain. Quoique appartenant à la même religion, les marocains, laborieux et industriels comme les kabyles, n'aiment pas les arabes qu'ils considèrent, avec raison du reste, comme des fainéants et des pillards.

D'un côté, le souvenir de sa fiancée Zohra à laquelle il avait voué un amour sans limite,

l'empêchait de contracter une union légitime ; de l'autre, sa qualité d'étranger au pays lui rendait difficile l'accès des bonnes familles.

D'ailleurs, n'avait-il pas une vengeance terrible à exercer vis-à-vis des roumis, français et espagnols, auxquels il attribuait les malheurs amoureux de sa fiancée et les siens.

Abandonnant donc bientôt ses velléités matrimoniales, il réveilla son esprit de vengeance et son fanatisme sauvage et résolut de s'y consacrer tout entier.

Il était d'ailleurs et s'était toujours montré un des sectateurs les plus fervents de la religion de Mahomet ; il ne négligeait jamais de se prosterner trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, le front dans la poussière du côté de l'Orient et de réciter les prières prescrites par le Coran. Il se montrait généreux dans ses aumônes et observait de point en point le jeûne du Bam'dam, carême musulman.

Il avait calculé en outre que la qualité de marabout, prêtre musulman, mettrait le comble à la considération dont il était déjà l'objet et le ferait définitivement adopter comme un des leurs par les gens du pays. Tout bon musulman doit, s'il le peut, faire une fois en sa vie, le pèlerinage de la Mecque, la cité sainte, la patrie du prophète. A son retour, il est vénéré par tous ses coreligionnaires, porte au cou un énorme chapelet à gros grains et se trouve investi, sans autre formalité, du titre de marabout. Il n'y a que la foi qui sauve.

Ayant donc résolu de faire le pèlerinage recommandé aux vrais croyants, il jugea utile de s'adjoindre un compagnon de voyage. Il ne

(1) Traduction et reproduction réservées.

Chronique humoristique

Guy, qui était à sec, aborde joyeusement son ami Gontran :

— Mon cher, je suis au comble du bonheur; j'épouse dans deux mois la fille d'un manufacturier plusieurs fois millionnaire !
— Pristi ! où as-tu déniché cet oiseau rare ?
— Dans le département de la Somme.
— Tu pourrais dire : de la forte Somme !

L'oncle Badureau va voir son coquin de neveu, qui néglige volontiers ses études pour la bicyclette.

Il le trouve la tête entourée de linges à la suite d'une chute.

— Cette fois, je t'y prends, s'écrie l'oncle: tu ne me feras pas croire que c'est en piochant que tu as ramassé cette pelle !

Sur le terrain.

On va se battre au pistolet.

L'un des adversaires pâlit, titube et tombe dans les bras d'un témoin.

— Du courage lui dit celui-ci ; je sais que votre adversaire doit tirer en l'air.

— Oui, reprend le combattant de plus en plus troublé, mais il est si maladroit !

En attendant l'héritage.

Un neveu envoie chaque semaine à son oncle, dont il est l'héritier impatient, un panier de champignons.

— Je les crois bons, racontait-il hier, mais enfin, une fois, on n'aurait qu'à se tromper !...

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 19 Décembre.

V^o Nacla, Chronique mondaine. — Saint-Fargeau, Nicolas Flammel. — Jeanne Mairet, Deux mondes (fin). — Pierre Sales, Miracle d'amour. — Jean Rolland, L'oncle Chambrun (suite). — Jules Chamel, Le M. qui attend quelqu'un. — Gaston de Raines, le Pilon du général Kouranoff (fin). — Charles Mérouvel, La fille sans nom (suite). — Variétés.

Paraîtra prochainement

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du Département du Lot

1 FORT VOLUME D'ENVIRON 350 PAGES

Prix : 2 Francs

PAR LA POSTE : 2 FR. 25

On peut, dès à présent, adresser les commandes à l'Imprimerie du JOURNAL DU LOT, Cahors.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

A l'occasion du premier de l'an

Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.

La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en repts satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt-souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLAN T.

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :

1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1,50 le cent. Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1. M. & M ^{me} JEAN ESCLAVISSAT	N° 7. Madame R. BOUSSENARD
N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER	N° 8. R.-M. BONVALOT
N° 3. F.-H. ROUGEMONT	N° 9. LUCIEN ROUGIER LICENCIÉ EN DROIT
N° 4. MAURICE FRESNIEUX Attaché à la Banque de France	N° 10. P. SOURDINAIN
N° 5. M. BOULDOIRE AURILLAC.	N° 11. R. MIRANDOL BERGERAC (DORDOGNE).
N° 6. M. & M ^{me} GUSTAVE BRISSAC 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 30 le cent.

N° 13. Eugène DELSAHUT Sergent-major au 223 ^e de ligne	N° 16. Alexandre Decourcelles Médecin
N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals	N° 17. Daniel & Charles Franqueville BORDEAUX
N° 15. Gaston Bergerat	N° 18. Madame Jean Haudouire Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19. Fernand Lemarquie Étudiant en Droit	N° 22. Baptiste Rambrac
N° 20. H. Bourdier	N° 23. René Duchesne
N° 21. Madame H. Suchet	N° 24. A. Coulon

voulait pas risquer de s'embarquer à Oran sur un des navires qui conduisent chaque année les pèlerins à la Mecque, de peur d'être reconnu. Il irait par terre jusqu'à Alger où son départ serait plus facile, plus commode et surtout plus ignoré.

Il se rendit, une fois bien décidé, auprès d'Abdel Kader ben Allal et lui proposa de l'accompagner jusqu'à la capitale.

— « Je te prêterai un de mes deux chevaux, lui dit-il, nous arriverons ensemble à la ville et dès que je serai embarqué tu les ramèneras à ma maison. »

— « Où Allah ! sidi, qu'il soit fait comme tu le désires. »

Quatre ans s'étaient écoulés depuis le jour où les deux arabes s'étaient retrouvés. Les poulinières de Ben Bachir avaient mis bas plusieurs fois et notre héros se trouvait en ce moment à la tête de toute une cavalerie.

Parmi ces jeunes animaux, il en avait choisi et dressé un de préférence à tous les autres. Il était alezan brûlé, avait la crinière, la queue et les quatre pieds blancs, sans aucune tache sur le reste de la robe. Sa bouche était si petite qu'il eût pu, comme on dit, boire dans un verre d'eau. Suivant un dicton arabe, le cheval de cette couleur est tout bon ou tout mauvais. Celui-là était tout bon; il l'avait appelé l'Éclair El-Azelem, à cause de sa couleur de feu et de la rapidité de sa course; il obéissait à sa voix et le suivait avec la docilité d'un caniche.

Après avoir vendu, pour arrondir sa bourse, une partie de ses autres poulains et pouliches, il alla chercher Abdel Kader ben Allal qui

avait déjà fait ses préparatifs, l'amena à sa maison, lui donna comme monture son ancien cheval et ils partirent en se dirigeant du côté de la frontière.

Ben Bachir, après plusieurs années d'absence, était devenu presque méconnaissable. Il pouvait avoir vingt-deux ans au moment de sa condamnation par la cour d'assises et ne portait encore que la moustache. Depuis, sa figure, devenue plus masculine, s'était ombragée d'une épaisse barbe noire et touffue.

Abdel Kader Ben Allal qui, lui aussi, avait fui la justice française, était moins connu, parce qu'il n'avait pas été fait prisonnier et avait réussi à passer au Maroc avant qu'on n'ait pu l'atteindre. Ajoutons qu'il avait été condamné à la peine de mort par contumace.

Ils n'en jugèrent pas moins prudent, après s'être concertés, de cacher, autant que possible, leur identité, en évitant de traverser la région dans laquelle ils couraient le plus de risques d'être reconnus. Ils descendirent donc du côté du sud en longeant la frontière et ne pénétrèrent sur le sol algérien que lorsqu'ils furent arrivés à la hauteur de Saïda, tournant ainsi toute la région comprise entre Mascara, Halla-Maghrija, Oran et Nemours.

Une fois entrés dans le département d'Alger, leurs craintes furent en grande partie dissipées; ils osèrent s'arrêter dans les caravansérails et même dans les villages qu'ils rencontraient sur leur route et se rapprochèrent insensiblement des côtes de la mer.

Ils arrivèrent un jour dans la tribu appelée des Beni-Alloufa ou enfants de la laie, près du

village d'Inkerman. On célébrait en ce moment la fête du marabout vénéré qui avait autrefois fanatisé toute cette contrée à plus de vingt lieues à la ronde. Les dons de toute nature affluaient dans la tribu, peu nombreuse par elle-même, mais universellement respectée.

Ils se mêlèrent à la foule des croyants et apprirent la légende du saint trois fois glorieux et vénéré.

Il y avait autrefois dans la tribu un homme pauvre, mais religieux et fervent adorateur de Mahomet et de ses disciples. Ce qui le tourmentait le plus, c'était l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de se procurer un cheval pour faire le saint pèlerinage de La Mecque. Il s'en plaignait amèrement tous les jours en se prosternant, en se frappant le front dans la poussière et en enviant l'heureux sort de ceux qui possédaient une monture.

Une nuit, il eut une apparition. Un être inconnu le réveilla en le tirant par le burnous et lui dit :

— « Va au marais voisin, tu diras trois fois : Gloire à Allah et à Mahomet son prophète; une laie monstrueuse viendra docilement se mettre à ta portée, tu monteras sans crainte sur son dos et elle t'emportera au galop au tombeau du prophète. »

Ces paroles à peine prononcées, le saint quitta la pauvre natte sur laquelle il était couché et courut tout d'une traite au marais le plus rapproché. Là il répéta trois fois l'invocation prescrite par l'apparition; une laie de grande taille vint aussitôt se mettre

docilement à sa portée, il monta sur son dos et elle l'emporta avec une vitesse vertigineuse jusqu'à la porte de la grande mosquée où il arriva quinze jours avant les autres cavaliers.

Pendant tout le temps de son séjour dans la cité sainte, il ne manqua jamais d'un bon logement et d'une abondante nourriture.

Les dévotions d'usage accomplies, il sortit de la ville très embarrassé et allait commencer de s'en retourner à pied lorsqu'il prononça trois fois l'invocation prescrite par l'apparition; aussitôt une laie d'une grande taille vint se mettre docilement à sa portée, il monta sur son dos et elle le rapporta avec une rapidité vertigineuse à sa tente où il fut de retour quinze jours avant les autres cavaliers.

On avait édifié un marabout sur l'emplacement de la tente où le saint avait entendu les paroles de l'être mystérieux et certainement divin.

— « Où Allah ! se dit Ben Bachir, j'aurai moins de mérite que lui, car j'ai un bon cheval, je monterai sur un bon bateau et j'ai de bons douros dans ma djèbira. »

Après avoir quitté les Ben-Alloufèens, ils arrivèrent à Alger, en quelques jours, sans autre incident remarquable. Ils avaient mis douze jours pour faire un trajet de cent vingt à cent trente lieues environ. Le bateau qui partait pour la mer rouge devait lever l'ancre le surlendemain à cinq heures du soir.

(A suivre).